

F. Vidal à la CPU : « La LPPR est la chance pour l'université d'obtenir les moyens qu'elle mérite »

Paris - Publié le jeudi 29 août 2019 à 16 h 55 - Actualité n° 154823

« Nous rentrons dans une période charnière : l'heure est à la fois à récolter les premiers résultats des réformes que nous avons engagées, à les évaluer, à creuser des voies que nous avons déjà ouvertes, mais aussi à en défricher de nouvelles », déclare Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, devant les présidents d'université réunis pour l'université d'été de la CPU, à Versailles, le 28/08/2019.

La ministre évoque ainsi les parcours « oui-si » mis en place dans le cadre de la loi ORE, avec des premiers résultats « au rendez-vous ». Se basant sur les premières évaluations de l'inspection générale, sans donner de chiffres précis, elle indique que le taux de réussite de ces parcours est « significativement supérieur à celui des bacheliers technologiques et professionnels dont ils sont largement issus. »

Elle revient aussi sur le plan Bienvenue en France, qui « porte d'ores et déjà ses fruits » avec, selon des chiffres encore provisoires, une hausse des candidats admis parmi les étudiants étrangers : « Près de 100 000 contre 97 000 l'an dernier (+ 2,4 %) ». Elle reconnaît toutefois que « le chemin reste long à parcourir pour atteindre l'objectif fixé par le Premier ministre de 500 000 étudiants extracommunautaires à l'horizon 2027 ».

La ministre souligne aussi le « succès de l'initiative des universités européennes » qui a vu 16 établissements français impliqués dans les 17 premiers projets retenus, en juin.

Frédérique Vidal revient sur les grands chantiers des prochains mois, dont le principal : la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. « Cette loi appartient d'abord et avant tout à la communauté scientifique française : c'est son objet, sa chance d'obtenir les moyens, les stratégies, les dispositifs, qu'elle mérite », indique la ministre.

Si elle salue « l'engagement de la communauté universitaire dans la préparation de ce texte décisif » par la participation aux groupes de travail ou à la concertation, elle indique souhaiter « que cette mobilisation monte encore davantage en puissance ».

Autre chantier annoncé : la généralisation en 2020 de l'expérimentation sur le dialogue de gestion à toutes les universités et aux écoles qui comptent plus de 2 500 étudiants, qui « sera

noué de manière déconcentrée ». Il s'agit selon la ministre de franchir « une nouvelle marche dans l'autonomie des universités ». Dans ce cadre, elle annonce aussi l'ouverture de discussions avec la CPU autour du modèle d'allocation des moyens.

Quant au chantier en cours de la réforme de la haute fonction publique, c'est [Gilles Roussel](#), président de la CPU qui le mentionne dans son discours devant la ministre. Il estime qu'elle « doit s'ouvrir de façon systématique aux docteurs comme c'est le cas dans les autres pays de l'OCDE », et que « la réforme de l'ENA est une occasion de s'appuyer sur les universités pour former les cadres au plus haut niveau de l'État ».

L'Esri, « atout majeur de la diplomatie d'influence »

Frédérique Vidal rappelle l'engagement du Mesri aux côtés des établissements afin de « faire de notre enseignement supérieur, de notre recherche et de notre innovation un atout majeur de la diplomatie d'influence. (...) Pour cela, il est évidemment essentiel de nous donner collectivement les moyens de développer une stratégie d'attractivité forte. »

Or, pour la ministre « si nous tenons encore notre attractivité pour acquise parce que nous sommes très — trop — confiants dans nos atouts historiques. Les chiffres, eux montrent qu'en réalité nous sommes en perte de vitesse et qu'il est urgent de se remettre en question et d'inverser la tendance. »

Concernant le plan « Bienvenue en France », la ministre dit savoir « les réticences, les doutes, l'opposition même, qu'ont pu susciter et que suscitent encore parmi vous certains aspects de ce plan, et notamment la mise en place de frais d'inscription différenciés ».

« C'est pour vous permettre de mettre progressivement en place ce système redistributif et de l'adapter à vos stratégies d'attractivité, avec tout ce qu'elles impliquent de partenariats privilégiés, que des exonérations sont possibles, et j'observe que vous vous êtes déjà approprié cette disposition ».

Selon la ministre, la mobilisation des établissements notamment dans le cadre de la labellisation « Bienvenue en France » et de l'appel à projets financé par 10 M€ de l'État, « a permis de financer 150 initiatives partout sur le territoire ». Ainsi « davantage de programmes de parrainage, de cours de FLE et d'enseignements en anglais seront proposés aux étudiants internationaux, et ce dès cette année ».

Frédérique Vidal se félicite aussi des projets d'internationalisation :

- le démarrage de 15 formations dans le campus franco-sénégalais « dans lequel vous êtes nombreux à vous être investis »,
- le coup d'envoi à venir « dans quelques semaines » du Campus franco-tunisien pour l'Afrique et la Méditerranée»,
- et la signature « de près d'une vingtaine d'accords universitaires entre établissements français et marocains » dans le cadre d'un déplacement en juin.

Elle ajoute que « les financements, à hauteur de 20 M€, qu'apportera le Gouvernement à partir de 2020 ne pourront que donner une autre dimension à cette dynamique qui est d'abord et avant tout la vôtre ».

« Notre objectif : être plus compétitifs, plus concurrentiels et plus attractifs » (Gilles Roussel)

« Notre objectif à toutes et à toutes est d'être plus compétitifs, plus concurrentiels et plus attractifs, à l'échelle nationale et plus encore internationale, parce que les grands défis d'aujourd'hui et de demain concernent et engagent toute la planète », déclare Gilles Roussel, président de la CPU.

« La visibilité et l'influence de nos établissements dans un contexte de compétitivité internationale accrue sont de véritables défis collectifs. Aussi le plan "Bienvenue en France" suscite quelques interrogations quant au positionnement de la France à l'international aux exigences nouvelles concernant les modalités d'accueil des étudiants et des jeunes chercheurs étrangers.

Aujourd'hui notre pays consacre 2,27 % de son PIB à la recherche. C'est moins que l'Allemagne, les États-Unis et la Corée. Et ce chiffre se situe de surcroît en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'UE.

Les universités françaises savent se transformer et être plus compétitives. Elles savent trouver de nouveaux modes de financement.

Les financements extrabudgétaires du PIA, s'ils sont utiles, ne sauraient devenir la règle. Il faut donc faire confiance aux universités en leur confiant une plus grande marge manœuvre. Il faut faire aussi le pari du long terme. »

Loi recherche : « La communauté universitaire doit y prendre toute sa part »

Frédérique Vidal insiste sur la mobilisation des universités dans le cadre du chantier de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

« Il est essentiel que la communauté universitaire y prenne toute sa part : je pense qu'il est désormais clair aux yeux de tous que les universités sont des opérateurs de recherche à part entière et de premier plan, qu'elles sont le creuset de l'innovation et de l'entrepreneuriat, et il n'y a pas un seul membre de la communauté universitaire qui ne soit touché par les futures dispositions de cette loi », dit-elle.

La loi qui se dessine « contient en germe ce qui demain fera le quotidien de la communauté et le sens de son action », dit la ministre, énumérant les enjeux :

- « modalités de financements des laboratoires et des projets,
- évolutions en matière RH pour les enseignants-chercheurs,
- équilibre entre leurs deux missions,
- reconnaissance de leur mobilité et de leur engagement au service de l'innovation ou de la culture scientifique,
- rôle des personnels techniques et administratifs,
- articulation des dispositifs de transfert et de valorisation au sein des sites,

- coordination des stratégies européennes, nationales et territoriales en matière de recherche et d'innovation ».

Un dialogue de gestion « déconcentré » et associant les collectivités

Le dernier grand chantier évoqué par la ministre devant les présidents d'université concerne le dialogue stratégique et de gestion.

Reconnaissant que l'expérimentation menée avec dix établissements en 2018-2019 était « imparfait », elle estime toutefois qu'il fut « riche en enseignements sur le besoin que nous puissions appuyer vos projets », et annonce sa généralisation en 2020.

« Naturellement, un tel passage à l'échelle ne pourra s'entendre sans une part de déconcentration, à l'instar de la manière dont une partie des financements de la loi ORE ont été alloués ces deux dernières années.

Un premier dialogue sera ainsi noué de manière déconcentrée. Et ce n'est pas seulement par pragmatisme. C'est d'abord et surtout, car les rectorats connaissent votre stratégie, connaissent vos territoires, leurs atouts, leurs contraintes et savent parfaitement quelles sont les marges de manoeuvre et perspectives qui sont les vôtres. »

La ministre souhaite aussi que cet ancrage territorial « permette d'associer plus étroitement les autres acteurs locaux et naturellement les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les régions, qui contribuent bien souvent au financement de vos projets ».

« Parler innovation, recherche, apprentissage, formation initiale et formation continue, parler de vos projets en somme, ne peut aujourd'hui se faire dans un tête-à-tête entre l'État, même territorial, et les établissements, mais doit mettre autour de la table ceux qui participent activement à cette politique.

Cela signifie-t-il que le ministère ne jouera aucun rôle ? Évidemment pas. Non seulement il sera en appui des rectorats pour les aider à conduire ce nouvel exercice, mais ensuite et surtout, il rendra, bien entendu, les derniers arbitrages. »

Un nouveau CPER en préparation, le cadrage encore flou

Un nouveau CPER semblait incertain ce printemps - Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France avait appelé l'Etat à en lancer un lors du colloque de la CPU à Vannes en mars. Depuis, les universités ont appris avant l'été qu'un nouveau contrat serait financé. Durée, montant, périmètre : le cadrage reste pour l'instant flou, Edouard Philippe n'ayant pas encore fait parvenir sa circulaire aux préfets de région.

Selon les informations de News Tank, l'élaboration du prochain contrat devrait se faire en trois phases :

- Une phase de discussion jusqu'à fin octobre : il s'agit pour les universités de faire remonter leurs projets, directement ou par l'intermédiaire de l'établissement coordonnant le site. Initialement prévue pour le mois de juillet, elle a démarré plus tardivement, laissant moins de temps aux universités pour élaborer leurs projets. C'est également lors de cette phase que les préfets discutent avec les présidents de région pour faire remonter des aspects stratégiques.
- Une phase de cadre budgétaire fin 2019.
- Une phase de négociation : à partir du 01/01/2020 pour des signatures en octobre 2020.

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Professeure des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maîtresse de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 28/06/19 à 14:44

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »